

**41/198. Assistance économique spéciale au Tchad**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 40/218 du 17 décembre 1985 et ses résolutions antérieures sur l'assistance à la reconstruction, au relèvement et au développement du Tchad, sur l'assistance humanitaire d'urgence au Tchad et sur l'assistance économique spéciale à ce pays,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale au Tchad<sup>59</sup>, qui porte notamment sur la situation économique et financière du Tchad, sur la situation de l'assistance fournie en vue du relèvement et de la reconstruction du pays et sur les progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme d'assistance en faveur de ce pays,

*Considérant* que la guerre et la sécheresse compromettent tous les efforts de reconstruction et de développement du Gouvernement tchadien,

*Préoccupée* par la récente invasion de criquets qui a aggravé la situation alimentaire et sanitaire déjà précaire au Tchad, en particulier celle de ses populations déplacées du fait de la sécheresse et de la guerre,

*Prenant note* des multiples appels lancés par le Gouvernement tchadien et les organisations gouvernementales et non gouvernementales en raison de la situation alimentaire et sanitaire au Tchad,

*Constatant* la nécessité d'une assistance humanitaire d'urgence au Tchad,

*Constatant également* la nécessité d'une assistance à la reconstruction et au développement du Tchad,

*Se félicitant* de la table ronde sur l'assistance au Tchad organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement à Genève les 4 et 5 décembre 1985 en conformité avec les arrangements convenus à la Conférence internationale sur l'assistance au Tchad, tenue en novembre 1982,

1. *Exprime sa gratitude* aux Etats et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont répondu et qui continuent de répondre généreusement aux appels du Gouvernement tchadien et à ceux du Secrétaire général en fournissant une assistance au Tchad;

2. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour les efforts qu'il fait en vue de sensibiliser la communauté internationale aux difficultés du Tchad et de mobiliser des ressources en faveur de ce pays;

3. *Renouvelle les appels* lancés aux Etats, aux programmes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions économiques et financières internationales :

a) *Pour qu'ils continuent* à fournir l'aide humanitaire nécessaire au peuple tchadien victime de la guerre, de la sécheresse et de l'invasion de criquets et prédateurs;

b) *Pour qu'ils continuent d'apporter* leur contribution à la reconstruction du Tchad;

4. *Note avec satisfaction* qu'une table ronde sur l'assistance au Tchad s'est tenue à Genève les 4 et 5 décembre 1985 et invite les Etats et les organismes à prendre part aux réunions sectorielles programmées lors de celle-ci et à honorer les engagements qu'ils y ont pris;

5. *Prie* le Secrétaire général, conformément aux dispositions de la résolution 41/192 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1986 :

a) *De poursuivre* ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle au Tchad;

b) *D'évaluer*, en collaboration étroite avec les organismes humanitaires concernés, les besoins d'ordre humanitaire — en particulier dans les domaines alimentaire et sanitaire — des populations déplacées du fait de la guerre et de la sécheresse;

c) *De mobiliser* une assistance humanitaire spéciale pour les personnes éprouvées par la guerre, la sécheresse et l'invasion de criquets et prédateurs et pour la réinstallation des personnes déplacées;

d) *De garder* la situation au Tchad à l'étude et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa quarante-deuxième session.

100<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 1986

**41/199. Assistance spéciale aux Etats de première ligne<sup>60</sup>**

*L'Assemblée générale,*

*Profondément préoccupée* par la détérioration de la situation en Afrique australe, qui a aggravé les problèmes économiques auxquels se heurtent les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins du fait de la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria,

*Consciente* qu'il incombe à la communauté internationale de chercher à résoudre les problèmes de la région,

*Notant avec satisfaction* les efforts concertés et résolus des pays de la région pour faire face à la conjoncture défavorable actuelle en renforçant leur coopération économique et en réduisant leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud, notamment dans le secteur des transports et des communications et dans les secteurs connexes,

*Réaffirmant* l'importance d'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats de première ligne,

*Ayant à l'esprit* les résolutions du Conseil de sécurité 568 (1985) du 21 juin 1985, 571 (1985) du 20 septembre 1985 et 581 (1986) du 13 février 1986, dans lesquelles celui-ci a notamment demandé à la communauté internationale de prêter assistance aux Etats de première ligne,

1. *Prie instamment* la communauté internationale de fournir en temps voulu et de façon efficace l'assistance financière, matérielle et technique nécessaire pour permettre aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins d'être mieux à même, sans se départir de leurs stratégies et plans nationaux et régionaux, de supporter individuellement et collectivement les effets des mesures économiques prises par l'Afrique du Sud ou prises par la communauté internationale contre l'Afrique du Sud;

2. *Prie* le Secrétaire général de mobiliser les organes, organisations et organismes des Nations Unies pour qu'ils répondent aux demandes d'assistance que pourraient soumettre certains Etats ou l'organisation sous-régionale compétente et de nouveau prie instamment tous les Etats de répondre généreusement à ces demandes;

3. *Fait appel* à tous les Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour qu'ils appuient les programmes d'urgence, nationaux ou collectifs, mis au point par les Etats de première ligne et

<sup>59</sup> A/41/592, sect. IV.

<sup>60</sup> Angola, Botswana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

d'autres Etats voisins afin de surmonter les graves problèmes causés par la situation en Afrique australe;

4. *Prend note en l'appréciant* de l'assistance accordée aux Etats de première ligne par les pays donateurs et par les organisations intergouvernementales;

5. *Prie le Secrétaire général* de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

100<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 1986

**41/200. Assistance au Bénin, aux Comores, à Djibouti, à la Gambie, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, à la Guinée équatoriale, à Haïti, à Madagascar, au Nicaragua, à la République centrafricaine, à la Sierra Leone, à Vanuatu et au Yémen démocratique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 39/196 du 17 décembre 1984 relative à l'assistance économique à Haïti, ainsi que ses résolutions 40/215 relative à l'assistance au Yémen démocratique, 40/216 relative à l'assistance à la Guinée équatoriale, 40/217 relative à l'aide à la reconstruction, au relèvement et au développement de la République centrafricaine, 40/220 relative à l'assistance à la Sierra Leone, 40/222 relative à l'assistance économique spéciale au Bénin, 40/223 relative à l'assistance aux Comores, 40/224 relative à l'assistance à la Gambie, 40/225 relative à l'assistance économique spéciale à la Guinée-Bissau, 40/227 relative à l'assistance à Djibouti, 40/230 relative à l'assistance à Madagascar, 40/233 relative à l'assistance économique à Vanuatu, 40/234 relative à l'assistance au Nicaragua et 40/235 relative à l'assistance économique spéciale à la Guinée, toutes du 17 décembre 1985,

*Ayant examiné* les rapports pertinents du Secrétaire général<sup>61</sup>,

*Notant avec satisfaction* l'appui financier, économique et technique que les Etats Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales, interrégionales et intergouvernementales ont apporté à ces pays,

*Profondément inquiète* de constater que ces pays continuent de se heurter à des difficultés économiques et financières particulières qui sont imputables à différents facteurs,

*Prenant note* des efforts faits par le Yémen démocratique dans ses programmes de relèvement et de reconstruction pour remédier aux conséquences désastreuses des inondations de 1982,

*Notant* les problèmes particulièrement difficiles que rencontrent les pays en développement insulaires pour faire face aux conditions économiques défavorables et aux circonstances spéciales mentionnées dans la résolution 41/163 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1986, relative aux mesures spéciales en faveur des pays en développement insulaires,

*Notant avec préoccupation* que Vanuatu, pays en développement insulaire, est un archipel géographiquement isolé ayant une population limitée, inégalement distribuée mais en croissance rapide, qu'il souffre d'une grave pénurie de capitaux de développement et d'un soutien budgétaire réduit de la part des donateurs actuels, qu'il est abso-

lument tributaire des importations et qu'il manque de moyens de transport et de communication adéquats, toutes conditions qui posent des problèmes spéciaux de développement, rendant difficile la prestation de services et entraînant des coûts supplémentaires excessifs;

*Profondément préoccupée* par le fait que le Bénin demeure en butte à de graves difficultés économiques et financières, caractérisées par un déséquilibre marqué de sa balance des paiements, par le lourd fardeau de sa dette extérieure et par un manque des ressources nécessaires pour pouvoir appliquer le programme de développement économique et social qu'il a arrêté,

*Notant en particulier* que, malgré les progrès enregistrés récemment vers un redressement de l'économie, la situation de la République centrafricaine demeure précaire, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport<sup>62</sup> où il constate que les résultats obtenus par le Gouvernement centrafricain dans le cadre du programme d'action national qu'il s'est fixé sont encourageants, mais qu'il faut davantage d'assistance extérieure pour financer le reste des projets, comme l'indique le tableau 2 dudit rapport, et faisant appel à la communauté internationale, y compris les organisations internationales, pour qu'elle participe, à un niveau de représentation élevé, à la table ronde des partenaires du développement de la République centrafricaine, qui se tiendra à Bangui en décembre 1986,

*Profondément inquiète* de voir que les Comores se heurtent toujours à de graves difficultés économiques tenant à leur isolement géographique et à leur peu de ressources naturelles, difficultés accrues encore par une récente période de sécheresse et par de fréquents cyclones,

*Notant également* que les conditions climatiques défavorables qui entravent toute activité agricole d'envergure, les effets persistants de la sécheresse répétée et la présence d'un grand nombre de réfugiés ont des conséquences dévastatrices pour le développement économique et social de Djibouti,

*Notant* que l'instabilité des marchés d'exportation des principaux produits d'exportation de la Guinée équatoriale, à savoir le café, le cacao et le bois, a eu un effet préjudiciable sur sa capacité de financer ses besoins urgents et considérant que ce pays continue d'avoir besoin d'une assistance internationale pour l'épauler dans ses propres efforts de développement national,

*Notant en outre* que, à défaut d'une assistance financière extérieure, le Gouvernement gambien n'a pas été en mesure de mettre à exécution les six projets recommandés par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session<sup>63</sup>,

*Notant* que la Guinée continue de se heurter à de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre de son programme intérimaire de redressement économique pour la période 1985-1987,

*Notant en particulier* que, en dépit des efforts que fait le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour redresser son économie, la situation économique et financière du pays, rendue plus critique par la sécheresse et la désertification, entrave le processus de développement économique et social,

*Notant* que le Gouvernement haïtien demande une assistance internationale d'urgence pour financer son programme intérimaire de développement et lui permettre ainsi de renforcer la capacité de production du pays, ré-

<sup>61</sup> A/41/395, A/41/522, A/41/538 et A/41/592.

<sup>62</sup> A/41/592, par. 20.

<sup>63</sup> A/39/392, par. 226.